

Larée est reconnue sinistrée



Larée est reconnue sinistrée

Franck Barsacq, maire de Larée informe ses administrés que par arrêté interministériel du 22 juillet 2023, publié au journal officiel du 14 septembre 2023, Larée a été reconnue sinistrée pour le phénomène de sécheresse survenu au cours de l'année 2022.

Les administrés concernés disposent de 30 jours à compter de la parution de l'arrêté pour déposer, au besoin, un dossier de demande d'indemnisation auprès de leur compagnie d'assurances.

Pour tout renseignement éventuel le secrétariat de mairie est ouvert le lundi matin de 8 à 12 h 30 et le vendredi après-midi de 13 à 18 30 ou 05 62 09 51 37ou mairie-de-laree@orange.fr